

## ***AVIS DE PROMULGATION***

**AVIS** est par les présentes donné que le 1<sup>er</sup> juin 2015, le Conseil municipal a adopté :

**Le Règlement 973-15 ayant pour but de pourvoir au paiement  
des frais d'émission du refinancement de 1 847 000 \$ et  
pour ce faire un emprunt au montant de 36 940 \$,  
remboursable en 5 ans**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 6 juillet 2015. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 7<sup>e</sup> jour de juillet 2015

Céline LeBlanc  
Greffière